



BRIEF'IN



 CREDIT AGRICOLE
TECHNOLOGIES & SERVICES

Octobre 2021

Encore plus de flexibilité en Travail à distance !



A la mise en place du travail à distance pour l'ensemble des collaborateurs, l'accès au nomadisme commercial et notamment l'accès au portail collaborateur ne pouvait dépasser 2H consécutives.

En Décembre 2020, ces deux heures passaient à quatre heures. Et depuis ce Jeudi 14 Octobre pour l'ensemble des Caisses Régionales :

la durée maximale de connexion est désormais de douze heures !

Nous vous rappelons à cette occasion quelques bonnes pratiques en travail à distance et notamment en situation de nomadisme commercial et points d'attention, en matière de prévention des risques (informatiques, métier, juridiques et conformité) :

- **Verrouiller sa session** (touche Windows (drapeau) + L) dès qu'on quitte son poste (par exemple pendant la pause déjeuner)
- **Respect du secret bancaire** : s'assurer de la continuité de la confidentialité des données clients (risque pénal), notamment en cas de rendez-vous chez un client : seules les informations concernant le client peuvent être visibles par le client. Aucune information concernant un autre client ou des données confidentielles de la Caisse Régionale ne peuvent être partagées
- **Protection des données personnelles** : les données personnelles (ex : documents avec nom et prénom des clients) sont des données confidentielles. A ce titre leurs stockage et partage doivent garantir la confidentialité, ainsi que la purge en fin de besoin de traitement (sanction pécuniaire, pénale, risque d'image)
- **Respect de la charte** de l'utilisation des ressources informatiques
- **Rappel des règles** encadrant le démarchage et les mécanismes de protection contre le risque de pratiques commerciales déloyales ou agressives (risques de sanction pénale et civile : nullité du contrat souscrit).